

La gestion des risques et responsabilités dans un établissement social et médico-social - BL (2022)

Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations
EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ • GRAND EST

SIÈGE SOCIAL : Cité Administrative Tirlet • 5 rue de la Charrière • Bât. 3 • 51036 CHÂLONS EN CHAMPAGNE CEDEX
TÉL. : 03 26 68 35 71 • E-MAIL : chalons@creai-grand-est.fr • SITE : www.creai-grand-est.fr

ANTENNE LORRAINE : 1 rue du Vivarais • 54500 VANDŒUVRE-LÈS-NANCY
TÉL. : 03 83 37 90 81 • E-MAIL : nancy@creai-grand-est.fr

ANTENNE ALSACE : 80 avenue du Neuhof • 67100 STRASBOURG
TÉL. : 03 88 41 86 37 • E-MAIL : strasbourg@creai-grand-est.fr



Table des matières

CONTEXTE.....	3
OBJECTIFS DE LA FORMATION.....	3
PROGRAMME ET OBJECTIFS.....	3
PUBLIC.....	5
INTERVENANT PRESSENTI.....	5
MODALITES PEDAGOGIQUES.....	5
MOYENS PEDAGOGIQUES.....	5
MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES ACQUIS DE LA FORMATION.....	5
EVALUATION DE LA FORMATION.....	5
SANCTION DE LA FORMATION.....	6

CONTEXTE

Les établissements et services sociaux et médico-sociaux représente un secteur d'importance dans le cadre de l'action sociale car ils permettent l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement social, éducatif ou professionnel de plus d'un million de personnes en situation de vulnérabilité temporaire ou permanente. Ce secteur est régulièrement confronté à la notion de risques et ceux-ci peuvent se situer à plusieurs niveaux : des risques liés à la sécurité des personnes, des risques liés aux respect des droits et libertés des personnes, des risques liés aux événements indésirables, aux catastrophes naturelles...

Le rôle des équipes de Direction des ESMS est de « gérer les risques », c'est-à-dire à la fois de prévenir et d'anticiper les risques prévisibles mais également de faire face et de remédier aux situations à risque, afin qu'elles ne se renouvellent pas.

Au titre de leur connaissance de la législation et de leur mission de protection des personnes vulnérables, les Directeurs et la gouvernance des ESMS peuvent voir leur responsabilité civile et/ou pénale engagée. Dès lors, il convient dans leur positionnement de mesurer les risques, leurs responsabilités et les conséquences personnelles et/ou professionnelles qui sont liées à l'exercice de leurs responsabilités.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Dans l'accueil et l'accompagnement de personnes en situation de vulnérabilité, la notion de gestion des risques s'impose dans toutes ses dimensions. « Gérer les risques », c'est-à-dire anticiper, prévenir, et remédier aux situations à risques, implique également de mesurer les responsabilités engagées et les conséquences pour la gouvernance des ESMS sur le plan civil comme sur le plan pénal.

Cette formation vise ainsi à :

- Comprendre les enjeux d'une politique de gestion des risques
- Mesurer les conséquences en termes de responsabilités civile et pénale
- Appréhender la notion de plan de prévention des risques et de cellule de crise

PROGRAMME ET OBJECTIFS

Module 1 : La gestion des risques dans un ESMS (Distanciel)

- Définition de la notion de risque
- Mesure, évaluation et classement des risques
- Politique de gestion des risques et enjeux : réduire, prévenir, maîtriser ou gérer ?

Module 2 : Rappel des principes généraux de responsabilité (Distanciel)

- Responsabilité civile, pénale et administrative : définition, juridictions et fondements
- Dimension juridique et assurantielle du risque en ESMS

Module 3 : Les risques engageant la responsabilité civile dans les ESMS (Distanciel)

- La sécurité des biens
- L'obligation de surveillance
- Le fait de la personne accueillie

Module 4 : Les risques engageant la responsabilité pénale dans les ESMS (Distanciel)

- La notion d'« abus de fonction »
- La notion de maltraitance
- Les violences volontaires
- Le cas de la contention
- L'homicide involontaire

Objectifs pédagogiques des modules en distanciel :

- Définir la notion de risques et ses caractéristiques
- Repérer les enjeux d'une politique de gestion des risques
- Apprécier les conditions de la mise en œuvre du principe de responsabilité sur le plan civil et pénal
- Identifier l'ensemble des risques liés à l'accompagnement d'une personne vulnérable

Module 5 : Mise en situation pratique autour de la responsabilité civile et pénale dans les ESMS (Présentiel)

- A travers des mises en situation, application de la législation et de la jurisprudence relative à la responsabilité civile et pénale dans les ESMS (respect de l'intimité et de la vie privée, respect de la liberté d'aller et venir, obligation de sécurité, vie affective et sexuelle, consommation de tabac, d'alcool et de produits illicites ...)
- La mise en place des outils : Prévenir, agir et communiquer
- Evaluation de la criticité des risques
- Présentation d'un outil d'élaboration d'un plan de prévention des risques
- La composition et le rôle de la cellule de crise
- La communication dans la gestion des risques

Objectifs pédagogiques de la journée en présentiel :

- Analyser les conditions de la mise en cause de la responsabilité et les conséquences juridiques de la survenance des risques

- Identifier des outils pour répertorier les risques
- Initier et soutenir une politique de prévention et de gestion des risques dans la structure

PUBLIC

Professionnels des structures sociales et médico-sociales

INTERVENANT PRESENTI

,

MODALITES PEDAGOGIQUES

- En distanciel :
 - Ressources pédagogiques en ligne sur l'ensemble des modules, exercices de mise en situation
- En présentiel :
 - Cas pratiques
 - Apports théoriques, travaux de groupes, brainstorming
 - Échanges entre professionnels
- Modalités pédagogiques adaptables en intra

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Vidéo projecteur
- Remise des documents support
- Références bibliographiques

MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES ACQUIS DE LA FORMATION

- Un quizz d'évaluation des connaissances est organisé au début du parcours de la formation.
- Un module d'évaluation est associé à chaque module d'apprentissage à distance.
- Un quizz est proposé à la fin de la formation pour identifier les acquis de la formation.

EVALUATION DE LA FORMATION

L'intervenant vérifiera régulièrement la pertinence de la formation au regard de la théorisation et de l'appropriation de la démarche, cette évaluation est essentiellement qualitative.

L'évaluation finale de la formation se déroule sur la base de recueil des impressions de chaque participant à partir d'un questionnaire d'évaluation – anonyme.

Un compte rendu écrit est adressé au commanditaire et reprend essentiellement les renseignements recueillis par le questionnaire.

Un questionnaire d'évaluation de l'impact de la formation, sera adressé à la Direction de la structure dans les 6 mois suivant la fin de la formation.

SANCTION DE LA FORMATION

Un émargement aura lieu à chaque séance. Une feuille de présence sera établie par le CREA Grand Est et sera signé par demi-journée par les participants et le formateur.

La formation donnera lieu à l'établissement d'une attestation de formation nominative dont les titulaires pourront se prévaloir.



Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations
EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ ■ GRAND EST

SIÈGE SOCIAL : Cité Administrative Tirlet ■ 5 rue de la Charrière ■ Bât. 3 ■ 51036 CHÂLONS EN CHAMPAGNE CEDEX
TÉL. : 03 26 68 35 71 ■ E-MAIL : chalons@creai-grand-est.fr ■ SITE : www.creai-grand-est.fr

ANTENNE LORRAINE : 1 rue du Vivarais ■ 54500 VANDŒUVRE-LÈS-NANCY
TÉL. : 03 83 37 90 81 ■ E-MAIL : nancy@creai-grand-est.fr

ANTENNE ALSACE : 80 avenue du Neuhof ■ 67100 STRASBOURG
TÉL. : 03 88 41 86 37 ■ E-MAIL : strasbourg@creai-grand-est.fr

RIB : CRÉDIT MUTUEL 15629 02901 00034545440 69 ■ **IBAN :** FR76 1562 9029 0100 0345 4544 069
ORGANISME DE FORMATION N°21510001051 ■ **MEMBRE DE LA FÉDÉRATION DES CREAI**